### MAIRIE DE PLOUGOULM



# Conseil Municipal du 24 septembre 2020 Compte rendu

Date de convocation 15 septembre 2020

Conseillers en exercice 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Virginie SOCHARD

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 24 septembre 2020 à 20h00, sous la Présidence de M Patrick GUEN, Maire.

**Etaient présents**: M Patrick GUEN, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Alain CABIOCH, Mme Virginie SOCHARD, M Sébastien DELANOE, Mme Sonia SENANT, M Bruno ARRIAGA, Mme Gwénola MEVEL, Mme Angélique QUERE, Mme Alicia CAROFF, Mme Emmanuelle BERTEVAS, M Frédéric RICHARD, M Régis MIOSSEC, M Vincent BOUTOUILLER, M Eric MIOSSEC, Mme Sophie HALLEGOT, M Gilles CRIBIER.

<u>Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir</u>: M. Joël CHOQUER et Mme Tiphaine GILLET qui avaient respectivement donné pouvoir à M. Patrick GUEN et à Mme Sophie HALLEGOT. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2020

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 2 juillet 2020. Il doit être approuvé en début de séance. Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

# 2. Approbation de la convention de mise à disposition d'un terrain communal à Enedis pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer une convention de mise à disposition à Enedis d'un terrain communal de 15 m² situé à Brenesquen, section AN n°539. Sur cette parcelle sera installé un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires.

Un droit de passage sera également accordé à Enedis pour la mise en place, en amont et en aval, des canalisations électriques nécessaires et éventuellement des supports et ancrages de réseaux aériens.

Une indemnité unique et forfaitaire de 50 € sera versée à la commune.

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent la convention de mise à disposition et autorisent le Maire à signer tous les documents afférents.

### 3. <u>Intervention foncière du Conservatoire du Littoral : proposition d'aliénation de</u> parcelles communales

(Rapporteur : M. CABIOCH/délibération)

Le Conservatoire engage actuellement un programme de négociations amiables ciblées au sein du périmètre d'intervention foncière sur l'estuaire du Guillec, validé par délibération du Conseil municipal le 18 mai 2017, afin de devenir propriétaire d'unités foncières cohérentes sur lesquelles des opérations de gestion pourront être mises en œuvre.

La commune de Plougoulm est elle-même propriétaire de parcelles dans ce secteur.

Ces parcelles communales boisées s'inscrivent dans une trame paysagère située en bordure de l'estuaire, présentant un intérêt écologique remarquable. Elles constituent le secteur naturel principal du site qui par ailleurs est majoritairement en cultures. Toutefois, ce boisement constitué essentiellement de pins ne réunit pas les meilleures conditions pour améliorer la biodiversité dans cette zone.

L'intervention du Conservatoire permettrait en particulier d'atteindre cet objectif dans le cadre d'une gestion globale, en complémentarité des prairies naturelles existantes. Enfin, les terrains acquis par le Conservatoire du littoral étant inaliénables, cette acquisition assure la pérennité des actions de gestion et de protection qui seraient engagées.

Le Conservatoire propose une offre financière pour l'acquisition des parcelles appartenant à la commune de Plougoulm. Cette proposition est fixée conformément à l'évaluation établie par le service du Domaine et tient compte du marché foncier pour des parcelles présentant des caractéristiques naturelles et réglementaires similaires. Le prix proposé est net, les frais notariés sont pris en charge par le Conservatoire.

Parcelles concernées et prix proposé :

Parcelle	Surface (ha)	Nature	Valeur (ha)	Prix
AB 643	0,0020	Terres	10 000,00€	20,00 €
AB 646	0,0109	Terres	10 000,00€	109,00 €
AC 159	0,0393	Terres	10 000,00€	393,00 €
AD 3	0,5253	Prairies	5 000,00 €	2626,50 €
AD 4	0,6325	Prairies	5 000,00 €	3162,50 €
AD 82	0,2242	Landes	3 000,00 €	672,60 €
AD 84	1,5603	Bois résineux	3 000,00 €	4680,90 €
AD 86	0,2525	Bois résineux	3 000,00 €	757,50 €
AD 117	0,3703	Landes	3 000,00 €	1110,90 €
AD 163	0,0769	Terres	10 000,00€	769,00 €
				14 301,90 €

- M. CABIOCH, adjoint à l'environnement, soutient ce projet mais souhaite amender cette offre et propose de :
- conserver la parcelle cadastrée section AD n°117 (1110,90 €) soit une somme finale de 13 191,00 €
- établir une servitude passage dans les bois pour les parcelles AD n°84 et 86
- établir une servitude de passage pour l'accès au GR 34 en bas du camping (parcelles AD n° 3 et 4)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition du Conservatoire du Littoral sous réserve de l'acceptation des conditions exposées par M. Alain CABIOCH.

### 4. <u>Autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune :</u> affaire LE PORS

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune à M. et Mme Olivier LE PORS.

En effet, M. et Mme LE PORS portent un recours en annulation contre un CUa à caractère informatif délivré par la commune le 24 septembre 2019. Il s'agissait d'une demande portant sur la possibilité d'extension de l'urbanisation au lieu-dit Le THEVEN sur la parcelle AB 709 (partie sud de l'ex-parcelle AB 571). M. le Maire a répondu négativement, considérant, qu'au sens de la loi Littoral, cette parcelle ne pouvait être considérée comme constructible à ce jour, dans l'attente du nouveau SCOT. Maître Anne LE DERF-DANIEL de la SELARL ARES est chargée de défendre la commune auprès du tribunal.

Les conseillers, à l'unanimité, autorisent le Maire à ester en justice dans l'affaire qui oppose M. et Mme LE PORS à la commune.

### 5. <u>Montant des redevances d'occupation du domaine public dues pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz</u>

(Rapporteur Mme QUIEC/délibération)

Dans le cadre du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz, modifiant le code général des collectivités territoriales,

Mme QUIEC propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et dont la formule de calcul est la suivante :

(0,035€ x L + 100€) x CR (coefficient de revalorisation)

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, au 31 décembre de l'année précédente.

- Que ce montant soit revalorisé chaque année :
- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Elle s'élève donc pour la commune pour 2020 à :

$$(0.035 \times 3196 + 100) \times 1.26 = 267 \in$$

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la proposition qui lui ait faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour un montant total de 267,00 €.

### 6. Attribution des subventions aux associations

(Rapporteur : M. DELANOE/délibération)

Le tableau d'attribution des subventions aux associations est présenté à l'assemblée. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide les propositions d'attribution présentées.

### 7. Modification du tableau des emplois

(Rapporteur : M. ARRIAGA /délibération)

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBIL ITE POURVOI R EMPLOI PAR UN NON TITULAI RE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Secrétaire de mairie	Rédacteur	Attaché	NON	1	0	TC
Service administratif	Agent chargé de la comptabilité/paie/bu dget	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur	NON	1	0	тс
	Agent chargé de l'urbanisme et des élections	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	NON	1	0	тс
	Agent chargé de l'accueil et de l'état civil	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	NON	1	0	тс
	Responsable des services techniques	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise principal	NON	1	0	тс
Service technique	Assistant du responsable chargé de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	NON	1	0	TC
	Agent chargé de la voirie, des espaces verts, conducteur d'engins	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	NON	1	0	тс
Service enfance- jeunesse	Responsable restaurant scolaire	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	NON	1	0	тс

	Responsable	Adjoint	Adjoint				
	bibliothèque, équipe restaurant scolaire	technique 2ème classe	technique principal 1 <sup>ère</sup>				
	restaurant scolaire	Classe	classe		1	0	тс
			Classe	NON	1		
			Adjoint				
		Adjoint	d'animation				
		d'animation	principal 1ère				
	A I do . ( lo .	2 <sup>ème</sup> classe	classe				
	Agent des écoles, service périscolaire	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup>	Adjoint technique				
1	service periscolaire	classe	principal 1 <sup>ère</sup>				
		Ciasse	classe	NON	1	0	тс
		ATSEM 1ère	0.0000	,,,,,,	_		
		classe	ATSEM principal				
			1 <sup>ère</sup> classe				
	Agent du service	Adjoint	Adjoint				
	périscolaire	technique 2ème classe	technique principal 1 <sup>ère</sup>				
		Classe	classe				
			Clusse	NON	1	0	TNC
			Adjoint	7.57.	_		684h/an
		Adjoint	d'animation				,
		d'animation	principal 1 <sup>ère</sup>				
		2ème classe	classe				
	Agent du service	Adjoint	Adjoint				
	périscolaire	technique 2 <sup>ème</sup> classe	technique principal 1 <sup>ère</sup>				
		Classe	classe				
			Clusse	NON	1	0	TNC
			Adjoint		_	,	972h/an
		Adjoint	d'animation				·
		d'animation	principal 1ère				
		2 <sup>ème</sup> classe	classe				

#### Le Conseil municipal,

- Adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 28 septembre 2020, date de transmission au contrôle de la légalité.
- Valide la création de deux emplois permanents à temps non complets au service périscolaire.
- Valide la suppression de 5 emplois permanents : 1 au service technique, l'emploi de coordonnateur ALSH (ACM : service mutualisé avec HLC), un emploi d'ATSEM, 2 emplois d'animateurs NAP et entretien des bâtiments.

MM. Eric MIOSSEC, G. CRIBIER et Mmes S. HALLEGOT et T. GILLET s'abstiennent en raison d'un « manque de visibilité » sur les emplois permanents et non-permanents.

## 8. <u>Modification des règlements de la cantine, de la garderie et de l'accueil collectif de mineurs (ACM)</u>

(Rapporteur : Mme V. SOCHARD/délibération)

Mme SOCHARD, adjointe en charge de l'enfance-jeunesse, présente les modifications apportées aux règlements de la cantine et de la garderie :

- Réduction du délai de réservation en ligne pour la cantine à 48 h (jours ouvrables), et le vendredi avant 18h pour le lundi suivant, maintien de ce même délai de 48h pour la garderie.
- Réduction du montant de la pénalité en cas d'absence de réservation pour la garderie à 0,50 € au lieu de 1 €.
- Cantine, garderie et ACM : possibilité de présenter une attestation sur l'honneur pour une absence médicale de moins de trois jours en lieu et place d'un certificat médical – la présentation d'un de ces deux documents reste toutefois obligatoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modifications.

#### 9. Projet de cession d'un chemin rural : désaffectation et cession

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

M. DEVAUX a fait part de son souhait d'acquérir la partie d'un chemin rural qui mène à sa propriété sise au lieu-dit Kerdevez, cette portion de chemin est située entre les parcelles cadastrées AY n°106,168,173 et 166 (plan joint) et mesure environ 357 mètres.

Après visite sur place, M. le Maire a constaté que ce chemin, qui est bordé par des parcelles appartenant également à M. DEVAUX, n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, étant donné qu'il mène directement et uniquement à la propriété de M. DEVAUX et qu'un portail est déjà installé à l'entrée dudit chemin depuis plusieurs années. Autoriser la cession du chemin reviendrait à régulariser un état de fait. Il est précisé que le projet de cession ne porte pas atteinte à l'accès aux parcelles environnantes.

Aussi, compte tenu de la situation et après visite sur le terrain, M. le Maire propose :

- De constater la désaffectation du chemin
- D'autoriser la cession dudit chemin à M. DEVAUX, au prix de 1 €/m², sans passer par une procédure d'enquête publique qui ne ferait qu'augmenter les frais engagés sans avoir d'utilité (pas de riverains concernés).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation du chemin
- Autorise le maire à procéder à la cession du chemin sis au lieu-dit Kerdevez entre les parcelles cadastrées AY n° n°106, 168, 173 et 166 sans passer par une procédure d'enquête publique préalable.
- Fixe le prix de vente à 1 €/m², les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

### 10. <u>Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales</u>

LISTES		CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM
obtenu le plus	Conseiller municipal* (Membre titulaire de la commission de contrôle)	Monsieur	CHOQUER	Joël

	Conseiller municipal* (Membre titulaire de la commission de contrôle)	Madame	SENANT	Sonia
	Conseiller municipal* (Membre titulaire de la commission de contrôle)	Madame	MÉVEL	Gwenola
	Conseiller municipal* (Membre suppléant de la commission de contrôle)	Madame	BERTÉVAS	Emmanuelle
	Conseiller municipal* (Membre suppléant de la commission de contrôle)	Madame	QUÉRÉ	Angélique
	Conseiller municipal* (Membre suppléant de la commission de contrôle)	Monsieur	RICHARD	Frédéric
Liste ayant obtenu les autres sièges au conseil municipal	Conseiller municipal* (Membre titulaire de la commission de contrôle)	Monsieur	MIOSSEC	Eric
	Conseiller municipal* (Membre titulaire de la commission de contrôle)	Monsieur	CRIBIER	Gilles
	Conseiller municipal* (Membre suppléant de la commission de contrôle)	Madame	HALLEGEOT	Sophie
	Conseiller municipal* (Membre suppléant de la commission de contrôle)	Madame	GILLET	Tiphaine

<sup>•</sup> Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

### 11. Motion de soutien à la Brittany Ferries

Brittany Ferries traverse aujourd'hui la crise la plus grave de son histoire.

Frappée de concert par deux crises conjoncturelles COVID 19 et Brexit qui s'annonce « dur » la compagnie, fleuron du tourisme breton, ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête à venir.

Cette entreprise qui fait la fierté de nos territoires est en outre son meilleur ambassadeur à l'étranger.

Elle se caractérise principalement par la qualité de ses prestations et la haute qualification de ses équipages français.

Les léonards ont tous un attachement de cœur à l'entreprise et à son histoire.

L'impact économique (100 millions d'euros de consommation des clientèles transportées par an sur la Bretagne) ne doit pas cacher les retombées locales liées à la présence de centaines de familles qui vivent sur notre Communauté.

Les élus de la commune de PLOUGOULM apportent leur soutien total aux membres du conseil de surveillance, au directoire et à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Ils souhaitent qu'après les efforts consentis par l'entreprise et en complément des actions de la Région Bretagne et du Conseil Départemental, que l'Etat apporte un soutien financier fort et sans faille nécessaire à la pérennisation de la Brittany Ferries.

Ils réaffirment enfin la nécessité de préserver cette entreprise ainsi que les emplois et rappellent que le Pays de Morlaix vient déjà de perdre la compagnie HOP.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette motion de soutien.

#### 12. Compte rendu de la délégation du Maire (art. L2122-22 CGCT)

#### Décisions avril 2020 - septembre 2020 (investissement)

Facture J. PACOT

Objet : Travaux de couverture sur le vestiaire du stade de foot

Montant: 11 817.60 € + 604.80 €

Facture ORANGE

Objet : Enfouissement de réseau Mesmeniou

Montant : 1 087.20 €

Facture SARL DESBORDES MOTOCULTURE

<u>Objet</u>: Motoculteur Sharp <u>Montant</u>: 1 090.00 €

Facture MICHEL JACQ

Objet: Remplacement chauffe-eau camping

Montant : 1 089.07 €

Facture LEMOINE GERMAIN NOTAIRE

Objet : Frais et droits de l'acte de vente -Terrain Prat Coulm

Montant: 1 337.80 €

Facture SOS ORDI

<u>Objet :</u> PC portable ASUS <u>Montant :</u> 1 118.50 €

Facture YESSS ELECTRIQUE

Objet : Marteau perforateur et burineur / dalles plafond mairie / filtre adsl école

Montant : 1 431.92 €

Facture ZOLPAN SAS

Objet : Terrain de foot (peinture pour les barrières)

Montant : 164.26 € + 968.38 € +188.64 €

Facture COLAS

Objet : Enrobé du parking boulodrome

Montant : 13 195.20 €

Facture SARL CREATEM

Objet: Panneau d'affichage blanc « autorisation plages » du COVID-19

Montant : 300.00 €

Facture LACROIX SIGNALISATION

Objet: Panneau de signalisation (miroir rectangle)

Montant : 311.04 €

Facture SAS BRUNEAU

Objet: Coffre-fort pour la mairie

Montant : 151.26 €

Facture MICHEL JACQ

Objet : Mise aux normes de l'électricité de l'église pour la commission de sécurité

Montant : 3 788.00 €

Facture AXEL FERMETURES

Objet : Installation de menuiseries des vestiaires (fenêtres, porte de service)

Montant : 9 664.00 €

Facture OREXAD

Objet : Poste à souder pour le service technique

Montant : 2 520.00 €

Facture SDEF

Objet : EP - Rénovation du point lumineux n° 147 Rue de la chapelle

Montant : 339.83 €

Facture LACROIX SIGNALISATION

Objet : Panneau de signalisation - Radar pédagogique

Montant : 1 970.64 €

Facture AGENCE TELECOM Objet : Téléphone portable

Montant : 118.80 €

Facture CAILLAREC

Objet : Table inox centrale avec étagère basse (meuble) pour la cantine

Montant : 444.00 €

Facture SYNCHRONICITY

Objet: Jeu tourniquet pour 5 enfants devant le camping

Montant : 3 876.00 €

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour le projet de médiathèque en complément de la DETR.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h55.

Le Maire, Patrick GUEN

Conseil municipal - Séance du 24 septembre 2020

Page 9 sur 11

#### **LISTE DES DELIBERATIONS**

- D. n°2020.09.01 Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2020
- D. n°2020.09.02 <u>Approbation de la convention de mise à disposition d'un terrain communal à Enedis pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique</u>
- D. n°2020.09.03 <u>Intervention foncière du Conservatoire du Littoral : proposition d'aliénation de parcelles communales</u>
- D. n°2020.09.04 <u>Autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune : affaire LE PORS</u>
- D. n°2020.09.05 Montant des redevances d'occupation du domaine public dues pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
- D. n°2020.09.06 Attribution des subventions aux associations
- D. n°2020.09.07 Modification du tableau des emplois et création d'emplois à temps non complets
- D. n°2020.09.08 Modification des règlements de la cantine, de la garderie et de l'accueil collectif de mineurs (ACM)
- D. n°2020.09.09 Projet de cession d'un chemin rural : désaffectation et cession

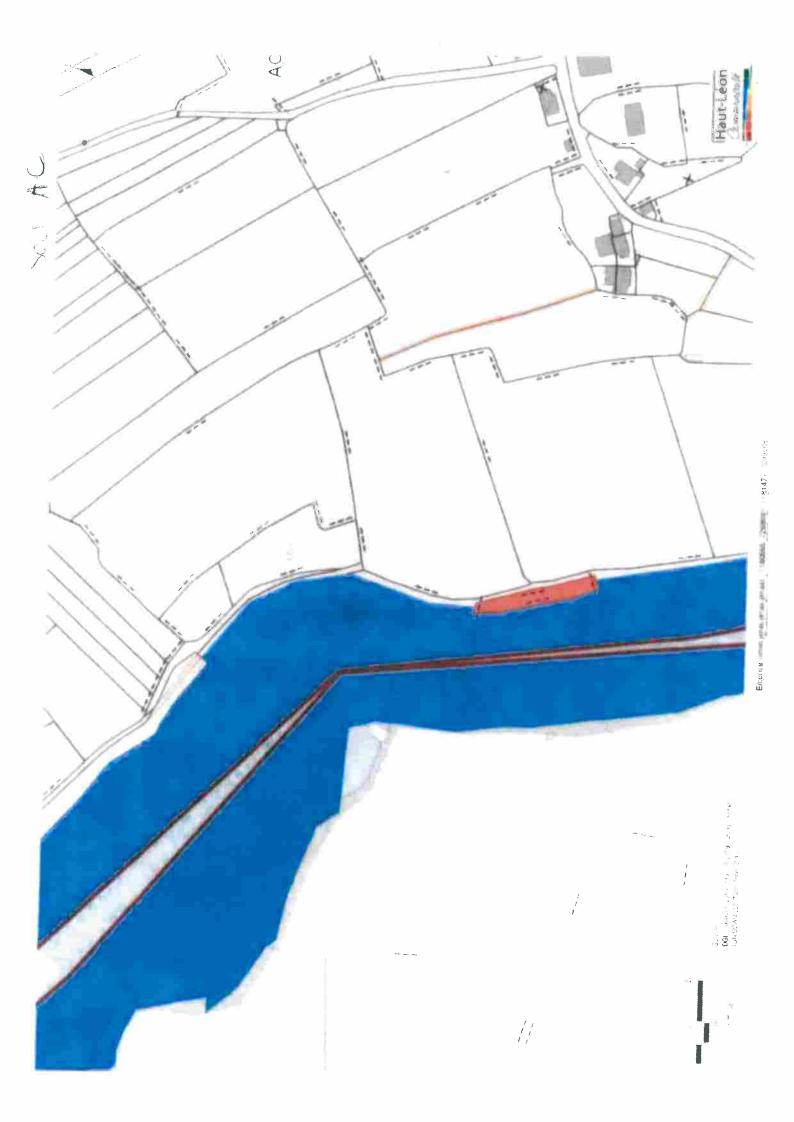
Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

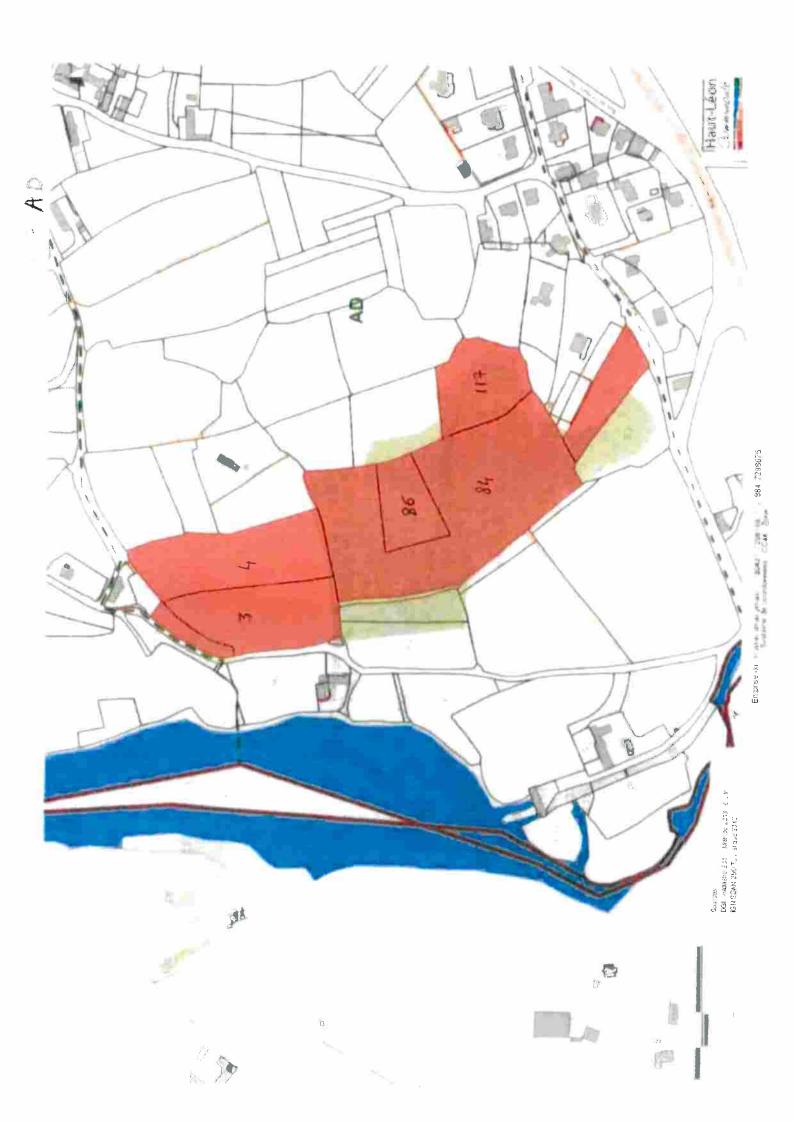
Motion de soutien à la Brittany Ferries

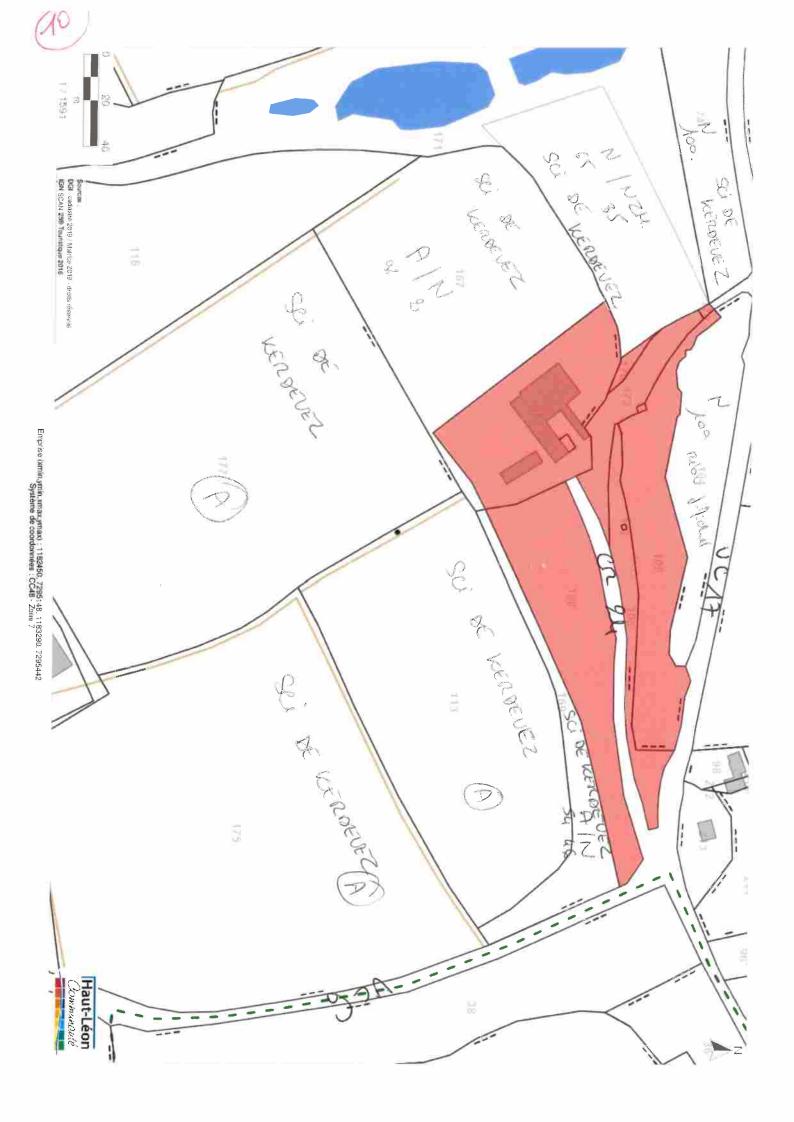
Compte rendu de la délégation du Maire (art. L2122-22 CGCT)

### kepartition des subventions zuzu

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BÉNÉFICIAIRES	DEMANDE 2020	PROPOSITIO COM. ASSOC
ASSOCIATIONS DE PLOUGOULM	1	
Les p'tits moussaillons - MAM	850,00 €	850,00€
Kurun Basket Plougoulmois	1 500,00 €	1 500,00 €
Tennis de Table	1 300,00 €	1 300,00 €
Association Pen An Dour	0,00€	
Club des Retraités, Génération en mouvement	500,00 €	500,00€
Société de Chasse - Saint Hubert	0,00€	300,00 €
F.N.A.C.A. (450 + 751 d'aide exceptionnelle)	450,00 €	1 201,00 €
Les Cadets de Plougoulm	2 500,00 €	2 500,00 €
Karaté Do Shotokan	400,00€	400,00€
Comité Loisirs Échanges	4 000,00 €	1 500,00 €
Rederien Plougoulm	300,00 €	300,00 €
Rederien Plougoulm subv exceptionnelle périple Abondance	0,00€	
Vita'Gym	400,00 €	400,00 €
Comité de Jumelage Plougoulm - Abondance	0,00€	
APE École Charles PERRAULT	1 500,00 €	1 500,00 €
APEL École Sainte Thérèse	1 500,00 €	1 500,00 €
CUMA Plougoulm	0,00 €	
Service d'Entraide Agricole - Mutuelle Coup Dur	0,00€	
Club de pétanque loisirs Plougoulm	400,00€	400,00 €
OGEC (tablettes - exceptionnel)	800,00 €	800,00 €
		14 951,00 €
ACCOCIATIONIC EVTEDICLIBEC		
AC Léonarde ASSOCIATIONS EXTERIEURES	300,00 €	300,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Saint Pol de Léon	150,00 €	150,00 €
Amicale'ment Vôtre - Association du Personnel Communal	200,00 €	200,00 €
Association Pêche Protection Aquatique - A.A.P.P.M.A Saint Pol de Léon	Pas de montant indiqué	200,00 €
Handisport Club Léonard - Saint Pol de Léon	100,00 €	100,00 €
Association Paroles	60,00 €	
		950,00 €
Total : Associations de PLOUGOULM  + Associations extérieures	16 789,00 €	15 901,00 €







### ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS

D O. IEN	
Patrick GUEN,	
Sébastien DELANOE,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Alain CABIOCH,	
Virginie SOCHARD,	
Bruno ARRIAGA,	
Sonia SENANT,	
Joël CHOQUER, (pouvoir à P. GUEN)	
Gwénola MEVEL,	
Frédéric RICHARD,	
Emmanuelle BERTEVAS,	
Régis MIOSSEC,	
Angélique QUERE,	
Vincent BOUTOUILLER,	
Alicia CAROFF,	
Eric MIOSSEC,	
Gilles CRIBIER,	
Tiphaine GILLET, (pouvoir à S. HALLEGOT)	
Sophie HALLEGOT,	